

DEVIS Type Crémation

DEVIS
DE 000408

Le 04/07/2022

Lien de parenté :

Qté	Désignation	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires optionnelles	Montant des frais avancés pour le compte de la famille	TVA
1 - Préparation / Organisation des obsèques					
1	1.0 Démarches administratives	160,00 €			20 %
1	1.1 Frais d'admission		50,00 €		20 %
1	1.1.1 Séjour en salon		300,00 €		20 %
1	1.2.1 Soins de conservation		252,00 €		20 %
1	1.4 Vacation de Police - Mazamet			21,00 €	0 %
2 - Transport du défunt avant mise en bière					
1	2.0 Véhicule sanitaire (rayon 40 km)	150,00 €			10 %
1	2.1 Housse mortuaire (sauf décès hôpital de Castres)	28,00 €			20 %
3 - Cercueil et accessoires					
1	3.3 Plaque identité	8,00 €			20 %
1	3.1 Cercueil Parisien Plerin Cercueil Pin massif 22 mm avec 4 poignées + cache-vis et cuvette biodégradable	779,00 €			20 %
1	3.2.0 Capiton Chalon		65,00 €		20 %
4 - Mise en bière et fermeture du cercueil					
1	4.1 Mise en bière au salon	90,00 €			20 %
5 - Transport du défunt après mise en bière					
1	5.1 Corbillard avec chauffeur	200,00 €			10 %
1	5.4 Transport au crématorium	215,00 €			10 %
6 - Cérémonie funéraire					
1	6.1 Personnel pour cérémonie (3 porteurs)	380,00 €			20 %



Qté	Désignation	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC des prestations complémentaires optionnelles	Montant des frais avancés pour le compte de la famille	TVA
1	6.2 Registre de condoléances		50,00 €		20 %
B - Crémation					
1	8.2.5 Gestion et suivi de dossier crémation			80,00 €	20 %
1	8.0 Crémation adulte (ALBI)			730,00 €	20 %
1	8.4 Salle des hommages avec m.c du crématorium (Albi)			90,00 €	20 %
1	8.2.3 Dispersion des cendres (site ciréaire)		50,00 €		20 %
1	8.3 FUNE/Urne carton de dispersion	45,00 €			20 %
	Sous-totaux TTC	2 055,00 €	767,00 €	921,00 €	

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC
0 %	21,00 €	0,00 €	3 165,47 €	577,53 €	3 743,00 €
10 %	513,64 €	51,36 €			
20 %	2 630,83 €	526,17 €			

Devis valable 1 mois à compter de ce jour.

Signature

(ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).